



RÉALISATION DU PDZA DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Une campagne de valorisation agricole réussie (Mylène Gagnon)

La MRC de Rimouski-Neigette, en collaboration avec plusieurs partenaires, dont la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent ainsi que le syndicat local de Rimouski-Neigette, a initié une campagne de valorisation agricole qui a pour thème « **Savourons notre savoir-faire** ». La campagne, qui figure parmi les actions du PDZA, visait à mieux faire connaître et valoriser l'agriculture ainsi que les agriculteurs de la MRC de Rimouski-Neigette. Se déroulant de novembre à février, la campagne s'est concrétisée de différentes façons notamment : par la création d'une image distinctive et d'une page Web www.savourons.ca, des publications [Facebook](#) et [Instagram](#), des portraits vidéo d'entreprises agricoles diffusés à la télé et sur les médias sociaux. La diffusion de publicités et vidéos dans les médias traditionnels et numériques a permis de toucher le cœur de la population de Rimouski-Neigette et les environs. Les vidéos ont été vues plus de 100 000 fois! Des dizaines de milliers de personnes ont consulté nos plateformes numériques et ont interagi dans celles-ci en témoignant leur reconnaissance et en disant MERCI aux agriculteurs et intervenants du milieu agricole. Les partenaires impliqués réaliseront un évènement ce printemps pour clore la campagne et rassembler les élus municipaux et les agriculteurs afin d'échanger sur l'agriculture et le développement de la zone agricole. D'ici là, citoyens et agriculteurs sont invités à visionner et partager les vidéos de la campagne. Pour plus d'information sur l'agriculture et l'avancement du plan d'actions du PDZA, consultez le [site web](#) de la MRC.

Rimouski-Neigette



savourons
NOTRE SAVOIR-FAIRE

Assemblée générale annuelle de la FRAQ (Yan Gosselin)

Le 4 mars prochain, neuf délégués de l'Association de la relève agricole au Bas-Saint-Laurent assisteront au 40^e congrès provincial de la Fédération de la relève agricole du Québec pour représenter notre région. La formule virtuelle sera chargée, mais permettra néanmoins de voter sur huit résolutions provenant des régions. Le Bas-Saint-Laurent en a soumis trois. La première porte sur le financement de l'ARTERRE, afin d'assurer sa pérennité à travers l'ensemble des régions. La relève a également rédigé une résolution pour soutenir le développement agronomique des terres agricoles déjà en cultures, principalement par la reconduite et la bonification du programme *Territoires : drainage et chaulage des terres* se terminant le 31 mars 2023. La dernière porte sur l'enjeu de la remise en cultures des terres en friches par l'instauration d'incitatifs financiers. L'assemblée générale recevra également des dignitaires avec qui nos membres auront la chance d'échanger, dont le nouveau président de l'Union des producteurs agricoles, M. Martin Caron.



TENUE DE LIVRES ADAPTÉE À L'ENTREPRISE AGRICOLE

(Ousmane Ndiaye)

Cette formation permettra aux participants d'acquérir les notions de base en tenue de livres afin d'être en mesure de comprendre et tout mettre en place pour la comptabilité qui s'en suit. La formation aura lieu en ligne pour une **durée de 21 h à partir du 14 mars**. Les thématiques suivantes seront abordées :

- Cycle comptable et états financiers
- Catégories de compte
- Les notions de base en comptabilité
- Définition du plan comptable

Inscrivez-vous rapidement – Places limitées

418 723-1939, poste 4106 ou par courriel à ondiaye@upa.gc.ca.

Pour plus d'information, cliquez [ici](#).

POUR NOUS JOINDRE : Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent

284, rue Potvin, Rimouski (Québec) G5L 7P5

☎ 418 723-2424 ou 418 856-3044

☎ 1 800 463-8001

✉ bas-saint-laurent@upa.gc.ca

Centre de services de La Pocatière
1120, 6^e Avenue, bureau 100
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

Centre de services de Saint-Antonin
125, rue du Carrefour
Saint-Antonin (Québec) G0L 2J0

Accès interdit aux VTT et motoneiges

(Claire P. Beaulieu et Chantale Dubé)

Afin de conscientiser les adeptes de motoneiges à demeurer dans les sentiers balisés et à respecter les terres agricoles et forestières, la Fédération régionale lance avec les clubs de motoneigistes du Bas-Saint-Laurent, une campagne de sensibilisation. Des pancartes indiquant que l'accès est interdit aux VTT et motoneiges sont maintenant disponibles. **Les producteurs désirant en installer aux endroits stratégiques pour protéger leurs terres peuvent se les procurer en contactant le président de leur syndicat local.** Les Clubs de motoneiges, quant à eux, vont mener cette campagne en posant l'affiche *Respect—Pour une cohabitation durable* le long des sentiers, en bordure des champs agricoles pour leur rappeler l'importance d'adopter des pratiques respectueuses lors de leurs randonnées.



Lancement de la saison des sucres et nouvelles entailles

(Mylène Gagnon)

Les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) ont donné le coup d'envoi à la [saison des sucres 2022](#), le 24 février, sous le thème « **L'acériculture au Québec, en pleine expansion** ». En effet, la filière acéricole québécoise se réjouit d'une forte hausse de la demande en produits d'érable. L'année 2021 a été l'occasion de tout mettre en œuvre pour permettre à notre industrie de continuer à croître et à produire encore davantage de sirop d'érable : ajout d'entailles, nouveaux acériculteurs et planification de la construction d'espace d'entreposage supplémentaire pour mettre le sirop d'érable en réserve. En 2022, tout est en place pour récolter et entreposer ce produit tant prisé.

Ajout d'entailles

Les PPAQ ont octroyé 7 millions de nouvelles entailles en décembre dernier. Ainsi, au Bas-Saint-Laurent–Gaspésie c'est 314 229 entailles qui ont été distribuées pour des projets de démarrage de nouvelles érabières et 698 381 entailles, pour des projets d'agrandissement de 244 érabières existantes.

Plus d'acériculteurs et d'acéricultrices

Les projets de démarrage gagnants ont ainsi permis à un peu plus de 1 200 nouvelles entreprises au Québec, dont 105 entreprises au Bas-Saint-Laurent–Gaspésie, d'intégrer la grande famille des PPAQ. Dès la présente saison des sucres, certains d'entre eux sont déjà à pied d'œuvre afin de produire notre précieux sirop d'érable, contribuant ainsi à la vitalité économique de notre territoire. Ils ont jusqu'en 2024 pour s'installer.

LA RÉTRIBUTION DES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

(Mylène Gagnon)

La rétribution est l'une des mesures phares du [Plan d'agriculture durable 2020-2030 \(PAD\)](#). Elle vise à reconnaître et à encourager l'adoption de pratiques agroenvironnementales qui vont au-delà des exigences réglementaires et qui génèrent des gains environnementaux importants. **La période d'inscription pour participer à cette initiative est du 7 mars au 30 avril 2022 et s'étend sur trois ans. Faites vite!** La [mesure](#)

visé la rétribution de cinq interventions environnementales spécifiques :

- Diversification des cultures
- Protection des sols hors saison
- Réduction de l'usage des herbicides
- Utilisation de semences non traitées aux insecticides
- Mise en place d'aménagements favorables à la biodiversité

L'aide financière peut atteindre un montant maximal de 50 000 \$ par participant et ne peut être moindre que 1 500 \$. Pour plus d'information, cliquez [ici](#) et consultez le document en annexe.



ACTIVITÉS À INSCRIRE À VOTRE AGENDA

AGA Prod Lait

8 mars (Rimouski)

AGA Prod Grains

25 mars (Zoom)

LA RÉTRIBUTION DES PRATIQUES AGROENVIRONNEMENTALES

Mylène Gagnon, agr.

La rétribution est l'une des mesures phares du [Plan d'agriculture durable 2020-2030 \(PAD\)](#). Elle vise à reconnaître et à encourager l'adoption de pratiques agroenvironnementales qui vont au-delà des exigences réglementaires et qui génèrent des gains environnementaux importants.

La période d'[inscription](#) pour participer à cette initiative est du **7 mars au 30 avril 2022** et s'étend sur 3 ans. **Faites vite!**

Il ne s'agit pas d'un programme de subvention pour des investissements, mais d'une [mesure de rétribution](#) pour des efforts en agroenvironnement qui vise 5 interventions environnementales spécifiques :

- Diversification des cultures
- Protection des sols hors saison
- Réduction de l'usage des herbicides
- Utilisation de semences non traitées aux insecticides
- Mise en place d'aménagements favorables à la biodiversité

Pour être admissible il faut :

- Être une entreprise agricole enregistrée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et posséder un numéro d'identification ministériel (NIM);
- Être propriétaire ou locataire de terres agricoles situées au Québec;
- S'engager à appliquer au moins une pratique agroenvironnementale parmi celles admissibles à une rétribution et participer à l'Initiative pour les trois prochaines années, soit 2022, 2023 et 2024;
- **S'inscrire via votre [dossier en ligne](#) de la FADQ entre le 7 mars et le 30 avril 2022.**

L'initiative permet d'offrir une aide financière aux producteurs agricoles selon les superficies des pratiques admissibles appliquées annuellement, les cultures admissibles et la région administrative de l'entreprise.

Les participants s'engagent pour trois années de culture (2022, 2023 et 2024) à appliquer au moins une pratique admissible au cours de cette période. L'aide financière peut atteindre un montant maximal de 50 000 \$ par participant et ne peut être moindre que 1 500 \$.

Pour plus d'informations et s'inscrire, consultez [la page de la FADQ](#) à ce sujet et visionnez la [vidéo](#).

